



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 3 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, M. GOICOCHEA Iñaki, M. IRIART Jean Claude.

A été nommé comme secrétaire de séance : M. JORAJURIA Ramuntxo

Date convocation : 29 novembre 2024

Date d'affichage : 29 novembre 2024

DECISION 2 : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ARROSSA DU 06 JUILLET 2024 AU 31 AOUT 2025

(Nomenclature 4.1)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal à la commune de Saint Martin d'Arrossa en vue d'assurer l'accompagnement des enfants lors du transport scolaire du 06 juillet 2024 au 31 août 2025.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de cet agent communal et à engager toutes démarches nécessaires à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 03 décembre 2024

Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 12/12/2024 Et après transmission en sous-préfecture le 12/12/2024